

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 23-20260409

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE C.C.A.S**

**THÉMATIQUE : 5.4.1. Désignations de fonctions permanentes
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille VINGT-SIX, le **NEUF AVRIL**, dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno VAQUEZ, Maire.

Membres présents : M. Mmes : Bruno VAQUEZ ; Pascal FINAZ ; Florence FRANCOIS ; Sébastien LECOCQ ; Anne MALARME ; Thierry DEVILLERS ; Blanche DELAUNAY ; Pascal BOUSSOUGANT ; Christophe SAUTIERE ; Cécile PAVIC ; Vanessa PLUMECOCQ ; Sabrina RENARD ; Bruno SEGUIN ; Thiphaine GRIMAUZ ; Fabrice GACEL ; Guillaume DEVEAU ; Justine HUMBERT ; Martine RICARD ; Sébastien LEROUX ; Cédric GUILLEMOT ; Karine TALANDIER ; Laëtitia TARDIVEL ; Alexandre DESTALMINIL.

Absent(s) excusé(s) : Mme Marie-Thérèse DELARUE ; M. Léonard FÉLÉA.

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Pascal DENYS. ayant donné procuration à Mme Florence FRANCOIS.

Mme Delphine LEFEVRE. ayant donné procuration à Mme Anne MALARME.

Nombre de conseillers

- En exercice : 27	- Pour : 25
- Présents : 23	- Contre : 0
- Exprimés : 25	- Abstention : 0

Convocation : 03/04/2026

Secrétaire de séance : Christophe SAUTIERE

Le Conseil Municipal, Vu les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R.123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil administration du Centre communal d'action sociale, que les articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus.

Monsieur le Maire propose de maintenir le nombre des membres du conseil d'administration à 10 membres : soit 5 membres élus parmi les conseillers municipaux et 5 membres nommés par le Maire parmi les associations familiales, de retraités, des personnes âgées, de personnes handicapées, de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE que le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale est fixé à **10**.

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de **cinq membres** du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale

Répartition des sièges selon la méthode du plus fort reste

Liste	Liste
Agissons ensemble	Continuons ensemble pour Villers
4 sièges	1 siège

Le Maire Bruno VAQUEZ est président de droit

Après avoir procédé au vote et au dépouillement, sont déclarés élus :

4 membres du Groupe Agissons ensemble :

Siège 1 : Thierry Devillers

Siège 2 : Pascal Boussougant

Siège 3 : Blanche Delaunay

Siège 4 : Anne Malarme

1 membre du groupe Continuons ensemble pour Villers :

Siège 5 : Karine Talandier

S'LO

En qualité de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Villers-Bretonneux.

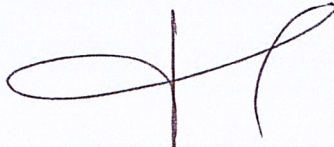
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Fait à Villers Bretonneux, le 9 avril 2026

Le Secrétaire de séance

Christophe SAUTIERE



Le Maire,

Bruno VAQUEZ



Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le

14 AVR. 2026

et publication ou notification le

16 AVR. 2026

Le Maire,

Bruno VAQUEZ



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
 Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	23_20260409
Objet :	23-20260409 Désignation des délégués au conseil d'administration du CCAS
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4.1 - permanente
Identifiant unique :	080-218007508-20260409-23_20260409-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20260409-23_20260409-DE-1-1_0.xml	text/xml	941 o
Document principal (Délibération) Nom original : 23_20260409 D__signation des d__l__gu__s au conseil d_administration du CCAS.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20260409-23_20260409-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	713.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	14 avril 2026 à 10h55min07s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	14 avril 2026 à 11h00min22s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	14 avril 2026 à 11h00min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 avril 2026 à 11h00min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 avril 2026 à 11h00min48s	Reçu par le MI le 2026-04-14